

SERVICE SOCIAL ET PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



LA REVUE FRANÇAISE DE **SERVICE SOCIAL**

298 ■ 2025-3

SERVICE SOCIAL ET PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

L'alimentation constitue aujourd'hui l'un des révélateurs les plus aigus des fractures qui traversent la société française. La précarité alimentaire n'a cessé de progresser, questionnant l'efficacité des dispositifs existants. De nouvelles approches émergent qui interrogent les fondements mêmes de l'aide alimentaire traditionnelle pour faire de l'alimentation de qualité un droit universel. Les assistants de service social, principaux prescripteurs de l'aide alimentaire en France, deviennent les agents d'un système qui les contraint à orienter les bénéficiaires vers des dispositifs qui reposent largement sur les surplus des industries agroalimentaires. Les modalités d'intervention sociale méritent d'être revisitées. Ce numéro 298 de *La Revue française de service social* examine la question de l'alimentation dans ses dimensions sociale, économique et politique. Il développe les aspects théoriques, et il considère les politiques sociales afférentes. Des mobilisations de terrain, innovantes pour certaines, sont explorées. À travers les contributions rassemblées ici, nous invitons les lecteurs à interroger leurs représentations et leurs pratiques pour revisiter cette question sociale majeure.

15 €

ISBN 978-2-491063-35-1



SOMMAIRE

DOSSIER SERVICE SOCIAL ET PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Éditorial	9
<i>Dany Bocquet et Joran Le Gall</i>	

PREMIÈRE PARTIE : L'ALIMENTATION, MIROIR DES CHOIX POLITIQUES ET DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

L'alimentation et ses fonctions : approche sociologique et anthropologique	14
<i>Émilie Salvat</i>	

ASS vers SSA, renversement pour un ordre démocratique. Petit manuel d'éducation populaire pour un droit à l'alimentation par et pour tou-te-s	20
<i>Loïc Bronnec</i>	

Le cœur politique de la sécurité sociale de l'alimentation	31
<i>Maxime Scaduto</i>	

Que veut dire « mettre l'alimentation en sécurité sociale » ?	39
<i>Bernard Friot</i>	

DEUXIÈME PARTIE : MOBILISATIONS COLLECTIVES : AGIR POUR L'ACCÈS À L'ALIMENTATION

Expérimentations de la sécurité sociale de l'alimentation en Charente	48
<i>Direction de la Communication du département de la Charente</i>	

VRAC, une association qui fait de l'alimentation de qualité un droit dans les quartiers populaires	52
<i>Mathieu Levoir</i>	

Le jardin, un outil d'autonomie et de transformation sociale	61
<i>Xavier Hubert</i>	

La Louve : qu'est-ce que c'est ?	69
<i>Tom Boothe</i>	

TROISIÈME PARTIE : PRATIQUES DU SERVICE SOCIAL : QUESTIONNER, INNOVER, S'ENGAGER

L'aide alimentaire, un anachronisme persistant dans l'action sociale. Réflexions critiques sur une pratique entre héritage symbolique et enjeux contemporains	80
<i>Claude Bentamouch</i>	

Quand le prix détermine le choix alimentaire, le droit à l'alimentation devient une mission impossible	87
<i>Bénédicte Bonzi</i>	

L'accès à l'alimentation : un enjeu social et citoyen au cœur de l'action collective	94
<i>Alix Dulong</i>	

Service social et droit à l'alimentation : vers une approche radicale	100
<i>Interview de Dominique Paturel par Dany Bocquet et Joran Le Gall</i>	

COMMUNICATIONS

Haut Conseil du travail social (HCTS) : « Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant ! », 1^{er} avril 2025.....	113
--	------------

VIE DE L'ANAS

Déclaration de l'ANAS	118
Nous avons reçu.....	120
Nous avons lu.....	121
Derniers numéros parus.....	123

ÉDITORIAL

Dany Bocquet et Joran Le Gall

L'alimentation constitue aujourd'hui l'un des révélateurs les plus aigus des fractures qui traversent la société française. Sept ans après les états généraux de l'alimentation de 2017, qui portaient l'ambition de construire des solutions nouvelles pour une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, le constat est sans appel : la précarité alimentaire n'a cessé de progresser. Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, 16 % des Français déclarent ne pas manger assez en 2023, et 51 % indiquent avoir accès à une nourriture suffisante, mais qui ne correspond pas toujours aux aliments qu'ils souhaiteraient pouvoir consommer. Cette aggravation spectaculaire questionne l'efficacité des dispositifs existants et interpelle directement les professionnels du service social, en première ligne de cette crise silencieuse.

Les critiques des bénéficiaires sur les conditions d'octroi des aides et les formes d'accompagnement, documentées par plusieurs études récentes¹, résonnent aujourd'hui avec une acuité particulière. En effet, derrière les chiffres se dessine un paradoxe troublant : dans un pays où l'alimentation occupe une place centrale dans l'identité culturelle, une personne sur deux en situation de précarité alimentaire ne fait pas appel à l'aide disponible², souvent par crainte de stigmatisation. Ce phénomène de non-recours massif révèle les limites structurelles d'un système qui, malgré ses intentions louables, peine à garantir la dignité des personnes qu'il prétend aider.

L'analyse sociologique des pratiques alimentaires, telle que développée par Pierre Bourdieu, qui distinguait les « goûts de luxe³ » des classes supérieures des « goûts de nécessité⁴ » des classes modestes, trouve aujourd'hui une résonance particulière dans ce que l'on pourrait qualifier de « nécessités de survie » des classes pauvres. L'alimentation demeure ainsi un marqueur de la pauvreté qui met au jour des inégalités sociales souvent invisibles.

1. Ramel M., « Accès aux droits et accès à l'alimentation », *Articulation(s)*, n° 4, 2023, disponible sur : articulations.numerev.com/articles/revue-4/3002-acces-aux-droits-et-acces-a-l-alimentation ; direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) & FORS-Recherche sociale, « Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et les pratiques d'accompagnement des associations (synthèse) », ministère des Solidarités et de la Santé, novembre 2016, disponible sur solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2022-09/aide_alimentaire-dgcs-fors_synthese_2016-11.pdf.

2. Bléhaut M., Gressier M., Bernard de Raymond A., « La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim (synthèse de l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français) », Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, 2023, disponible sur : www.credoc.fr/publications/la-debrouille-des-personnes-qui-ne-mangent-pas-toujours-a-leur-faim.

3. Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, [1979] 2012, coll. « Le sens commun », notamment p. 198-210, pagination de l'édition utilisée.

4. *Ibid.*

Au cœur de cette problématique se trouve le rôle parfois contradictoire des assistants de service social, principaux prescripteurs de l'aide alimentaire en France. Cette position centrale les place dans une situation paradoxale : censés accompagner vers l'autonomie, ils se trouvent contraints d'orienter les personnes accompagnées vers des dispositifs qui reposent largement sur les surplus des industries agroalimentaires, perpétuant ainsi une logique caritative qui peut entrer en tension avec leurs missions d'émancipation.

Cette « prescription » d'aide alimentaire, qui s'effectue à la suite d'une évaluation sociale globale fondée sur des justificatifs de ressources et de charges incompressibles, révèle une mystification à l'œuvre : sous couvert d'aide, les assistants de service social deviennent les agents d'un système qui les aliène autant qu'il domestique leurs « bénéficiaires ».

Cette double prescription transforme ce qui devrait susciter un tiraillement éthique fondamental en un « allant de soi » professionnel, anesthésiant progressivement la capacité critique des professionnels concernés quant à leurs missions émancipatrices. À force de répétition, cette violence symbolique s'intériorise : ils finissent par reproduire spontanément les mécanismes de contrôle qu'ils subissent, dans un processus d'aliénation qui fait écho aux analyses de la revue *Esprit* en 1972⁵ ; le service social participe à la production d'un consensus, d'une adhésion des dominés à leur domination. L'aide alimentaire devient ainsi l'instrument d'une domestication mutuelle où dominants et dominés participent conjointement à la perpétuation d'un ordre social inégalitaire.

Comme le soulignait déjà Madeleine Delbrêl en 1934 : « Il est peut-être plus touchant de visiter, dans sa journée, cinq ou dix familles nombreuses, de leur obtenir à grand renfort de démarches tel ou tel secours ; il serait sans doute moins touchant, mais plus utile, de préparer le chemin à tel texte légal qui améliorerait l'état familial de toutes les familles nombreuses connues ou inconnues de nous⁶. » Cette réflexion prend une résonance particulière aujourd'hui alors que les approches individualisées devraient être dépassées pour envisager des transformations structurelles.

Les questions soulevées interpellent les pratiques professionnelles : comment prendre en compte les différences culturelles liées à l'acte de se nourrir dans un système standardisé ? Comment respecter la liberté des personnes de choisir ce qu'elles veulent consommer quand l'offre dépend des surplus industriels ? L'alimentation peut-elle, dans sa dimension culturelle, devenir un support à la création du lien social quand elle est vécue comme une aide stigmatisante ?

Face à ces limites structurelles, de nouvelles approches émergent qui questionnent les fondements mêmes de l'aide alimentaire traditionnelle. Les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation (SSA), dont une trentaine existent déjà en France, proposent un changement de paradigme

5. « Pourquoi le travail social ? », *Esprit*, n° 417-418, avril-mai 1972.

6. Delbrêl M., *Ampleur et Dépendance du service social*, Librairie Bloud & Gay, 1934, p. 20.

radical. Ces initiatives, qui reposent sur trois piliers – universalité, cotisation sociale et conventionnement démocratique –, visent à faire de l'alimentation de qualité un droit universel plutôt qu'une aide soumise à conditions. L'Assemblée nationale étudie d'ailleurs actuellement une proposition de loi d'expérimentation qui pourrait ouvrir la voie à une généralisation de ces approches innovantes⁷.

Ces transformations nécessitent un repositionnement profond de l'intervention sociale et une actualisation des implications professionnelles des assistants de service social. La dimension collective du service social, souvent négligée au profit d'approches individualisées, retrouve ici toute sa pertinence. Il s'agit de passer d'une logique de gestion de la précarité à une démarche d'accompagnement vers l'émancipation collective, en s'appuyant sur les compétences d'animation de groupes et de soutien à l'agir politique des personnes accompagnées.

L'enjeu dépasse largement la seule question alimentaire pour interroger les fondements du service public et de la protection sociale. Dans un contexte où 62 % des Français déclarent avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître, et où 79 % estiment que les risques sont plus élevés pour les jeunes générations⁸, l'alimentation devient un révélateur des mutations profondes qui traversent notre société. Elle questionne notre capacité collective à garantir les droits fondamentaux dans un système économique qui génère de nouvelles formes d'exclusion.

La question alimentaire est également un enjeu majeur de santé publique dans sa dimension sanitaire en raison de la qualité de l'aide alimentaire distribuée et de sa contribution à la reproduction des inégalités de santé.

Ce numéro 298 de *La Revue française de service social* examine donc la question de l'alimentation dans ses dimensions sociale, économique et politique. Il développe les aspects conceptuels et théoriques, il analyse les politiques sociales afférentes, et il explore la diversité des pratiques des professionnels du service social. À travers les contributions rassemblées, nous invitons les lecteurs à interroger leurs représentations et leurs pratiques, à découvrir des expérimentations innovantes et à s'emparer de cette question sociale majeure.

Car au-delà des enjeux nutritionnels, c'est bien la question de la dignité, de l'autonomie et de l'émancipation des personnes accompagnées qui se pose. L'alimentation, marqueur de pauvreté et révélateur d'inégalités, peut-elle devenir un levier de transformation sociale ? Comment dépasser une logique purement assistancielle pour construire des réponses émancipatrices ? Ces interrogations interpellent directement les professionnels du service social dans leur pratique quotidienne et invitent à repenser les

7. Assemblée nationale, commission des affaires économiques, « Instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation : examen d'une proposition de loi d'expérimentation », 12 février 2025.

8. « Baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire : 40 % des Français ont déjà connu une situation de pauvreté », Ipsos, 12 septembre 2024, disponible sur : www.ipsos.com/fr-fr/barometre-de-la-pauvrete-ipsos-secours-populaire-40-pourcent-des-francais-ont-deja-connu-une-situation-de-pauvrete.

fondements cliniques de l'intervention sociale dans une société en profonde mutation.

Nous tenons à remercier chaleureusement Isabelle Boisard pour son aide précieuse : elle a grandement contribué à la qualité de ce numéro que nous sommes ravis de partager avec vous.

QUE VEUT DIRE « METTRE L'ALIMENTATION EN SÉCURITÉ SOCIALE » ?

Bernard Friot

RÉSUMÉ : « Mettre l'alimentation en sécurité sociale » implique de rompre avec la logique caritative et marchande pour instaurer un droit universel, financé par la cotisation sociale et géré démocratiquement. Cette approche propose de garantir à chacun l'accès à une alimentation choisie et de qualité, en s'inspirant de la transformation historique du système de santé. Elle vise à redonner aux citoyens un pouvoir collectif sur la production et l'organisation du système alimentaire.

MOTS-CLÉS : critique du capitalisme, démocratie économique, droit à l'alimentation, salaire à vie, sécurité sociale de l'alimentation, service social, travail qualifié, transformation sociale

La proposition de « mettre en sécurité sociale » l'alimentation, mais aussi le logement, la culture, le transport, l'énergie, l'information et bien d'autres champs de la vie courante¹, sur le modèle de la mise en sécurité sociale des soins de santé, est majoritairement entendue comme une volonté de démocratiser l'accès à une consommation grâce à une prestation sociale. Le projet de sécurité sociale de l'alimentation (SSA), par exemple, est né pour partie du constat, fort juste, de la nécessité d'en finir avec l'aide alimentaire qui, dernier segment de l'agrobusiness, stigmatise les personnes concernées et les cantonne dans une alimentation de médiocre qualité. En outre, dans des expérimentations en cours de SSA, la logique ancienne des coopératives de consommation est actualisée avec des caisses où sont mis en délibération les produits ou les distributeurs qui seront conventionnés pour une prise en charge solidaire des achats par une cotisation des mangeurs ; ou alors c'est la restauration collective, qu'elle soit municipale, hospitalière ou d'entreprise, qui est utilisée comme vecteur d'un accès démocratisé à l'alimentation.

Pourquoi les termes spontanément associés à « sécurité sociale » sont-ils « consommation » et « prestations sociales » ? Parce que le capitalisme nous pose comme des êtres de besoins ayant droit à du pouvoir d'achat. Cela rend-il compte de ce qui s'est passé quand a été mise en place la sécurité sociale des soins de santé ? Non, et les termes à associer à cette innovation sont « production » et « salaire communiste ». Quelle leçon en tirer pour les projets de SSA ? Ils doivent d'abord être fondés sur le salaire communiste des producteurs, mais en assumant la possibilité que celui-ci offre un travail à la hauteur de notre responsabilité d'espèce humaine dans notre métabolisme avec les autres qu'humains. Parce que c'est faute d'avoir opéré cette mutation du travail que la sécurité sociale des soins de santé a pu être partiellement mise en échec au cours des quarante dernières années.

1. Voir les travaux de Réseau Salariat sur le site www.reseau-salariat.info/.

« CONSOMMATION » ET « PRESTATIONS SOCIALES », UNE LECTURE CAPITALISTE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pour le dire de façon lapidaire, le capitalisme dépossède les personnes de l'essentiel : la maîtrise du travail, et parce que sa dynamique est celle du toujours plus dans une logique folle de production de la valeur pour la valeur afin d'accumuler du capital, il les console dans la consommation de marchandises produites à profusion.

La dépossession du travail est double : en tant qu'il produit de la valeur économique (travail abstrait), et en tant qu'il produit de la valeur d'usage (travail concret). Les personnes ne peuvent ni se poser comme les seules décideuses de la production et de son organisation, décision et organisation qui sont le monopole de la classe dirigeante (travail abstrait), ni déployer leur humanité dans un travail vivant les plaçant en permanence dans un rapport sensible, collectivement assumé, avec les autres qu'humains (travail concret), tant ce dernier est de surplomb, submergé par le calcul et les machines, divisé à l'infini, inscrit dans des échelles territoriales qui échappent à la délibération démocratique, tenu en laisse par une hiérarchie précisément étrangère au travail vivant mis en œuvre afin qu'il soit strictement instrumenté en vue de la production de valeur.

La consolation dans la consommation de marchandises est, quant à elle, suspendue au chantage de la performance sur le marché du travail ou sur celui des biens et services (en cas de travail indépendant). Décrochent le pompon du manège celles et ceux que choisit celui qui l'agite. Les personnes gagnantes, dotées de marchandises dont elles ne connaissent pas bien les conditions de production et de distribution, ne peuvent toutefois ignorer ni l'impasse écologique où ces dernières nous conduisent, ni l'exploitation forcée des ressources et des habitants des pays du Sud qu'elles impliquent : l'imaginaire capitaliste s'emploie à ce que cette inévitable connaissance soit gérée par une conscience malheureuse soigneusement entretenue. Disons que les « partis de gouvernement » dans l'alternance droite-gauche sont là pour ça. Les personnes perdantes, de leur côté, sont doublement en souffrance : elles occupent les segments du travail les plus aliénés, et elles n'ont qu'une maigre consolation dans la consommation. En leur direction, l'imaginaire capitaliste déploie le drapeau de la valeur travail². Votre souffrance vous rend méritants, soyez fiers de vous acharner à gagner votre vie par votre travail. Vous êtes volés des fruits de votre travail par ces fonctionnaires qui n'existent que par les impôts qui vous accablent tout en en faisant le moins possible du fait de leur privilège de l'emploi à vie, par ces assistés qui s'exonèrent de l'obligation de gagner leur vie par leur travail, et par ces migrants qui pèsent à la baisse sur vos salaires et sur vos conditions de travail, quand ils ne vous volent pas vos emplois. Ici, c'est l'extrême droite qui fait le job.

2. Ne confondons pas « valeur-travail » et « valeur travail » ! Le premier terme, avec tiret, affirme que seul le travail crée la valeur, et donc que seuls les travailleurs doivent décider de ce qui est produit et comment : c'est un terme communiste, dans lequel « valeur » a un sens économique. Le second terme, sans tiret, est capitaliste, et le mot « valeur » y a un sens moral.

Dans les deux cas, plus grande est la dépossession en matière de travail vivant, plus fort est l'attachement à la consolation de la consommation.

À cause de ce fait structurel majeur, la lecture spontanée de toutes les institutions – ici, la sécurité sociale – est menée avec ce prisme du consommateur : il est tenu pour évident que la sécurité sociale sert à démocratiser l'accès aux soins de santé, à fournir du pouvoir d'achat aux parents, aux chômeurs, aux retraités, aux invalides à la place de leur emploi. Car la sécurité sociale est une institution de l'emploi, et l'emploi, ça sert à gagner de l'argent pour acheter des marchandises. L'enjeu n'est pas le travail, sa qualité, son contenu, sa maîtrise : c'est le pouvoir d'achat que l'emploi rend possible, immédiatement et grâce aux droits sociaux qui l'accompagnent. Les droits sociaux, la sécurité sociale, c'est, autour de l'emploi, la solidarité dans la satisfaction des besoins par l'achat de marchandises grâce à des prestations sociales. Nous sommes d'abord des êtres de besoins en quête de pouvoir d'achat.

Cet inventaire des idées reçues montre à quel point la lecture de la sécurité sociale comme soutien de la consommation par des prestations sociales est déterminée par ce mépris anthropologique constitutif d'un capitalisme³ qui nie les personnes comme décideuses au travail en leur jetant (plus ou moins parcimonieusement et à son gré) du pouvoir d'achat : autrement dit, qui achète des forces de travail, comme l'a analysé si puissamment Marx.

Or, une telle lecture de la sécurité sociale appliquée aux soins de santé est à rebours de ce qui s'est passé en réalité – et c'est une bonne nouvelle car, comme nous allons le voir, la lutte des classes a commencé à sortir le salaire du carcan du prix de la force de travail.

LE SALAIRE COMMUNISTE AU CŒUR DE LA MISE EN SÉCURITÉ SOCIALE DE LA PRODUCTION DES SOINS DE SANTÉ

En effet, si la mise en sécurité sociale des soins de santé a effectivement permis une démocratisation de l'accès aux soins, c'est parce qu'elle a radicalement changé par le salaire leur production. C'est aux mots « production » et « salaire » qu'il faut associer la sécurité sociale, et non pas à « consommation » et « prestations sociales ». C'est la mise en sécurité sociale par le salaire de la production de l'alimentation, du logement, de la culture, du transport, de l'énergie, des funérailles, etc., qui démocratise leur consommation.

Que veut donc dire « mettre en sécurité sociale une production » ? Inutile d'inventer l'eau chaude : regardons la façon dont s'est mise en place la sécurité sociale de la production des soins de santé.

Les choses se passent entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970 : le système de santé tel que nous le connaissons aujourd'hui se construit dans les deux décennies, 1960 et 1970. Pourquoi si tard, quand l'on sait que les assurances sociales de 1930 instaurent l'assurance maladie que viendra conforter la mise en place du régime général de sécurité sociale en

3. Et de sa négation socialiste, cf. *infra*.

1946 ? Parce que jusque dans les années 1950, les soins de ville et hospitaliers étaient peu de chose (et les excédents de l'assurance maladie alimentaient le déficit des allocations familiales). D'une part, les hôpitaux publics étaient d'une médiocre technicité car, jusqu'au début des années 1940, ils avaient été réservés aux indigents. D'autre part, les professionnels de soins ambulatoires refusaient le conventionnement avec l'assurance maladie au nom de la liberté tarifaire, et n'étaient donc pas remboursés, ce qui réduisait leur patientèle à une minorité. Même si l'institution existait sur le papier depuis la loi de 1928-1930 sur les assurances sociales, on ne peut donc parler de « mise en sécurité sociale » des soins de santé qu'avec l'impressionnante dynamique hospitalière qui démarre à la fin des années 1950 et avec la montée en puissance du conventionnement des soignants libéraux à compter de 1961 jusqu'à la première convention collective nationale des médecins en 1971.

C'est dire que la mise en sécurité sociale des soins de santé a commencé par le commencement : les équipements et les professionnels. C'est la production des soins, hospitaliers et ambulatoires, qui était au cœur du dispositif, et ce qui est passionnant, c'est que cette production en sécurité sociale s'est mise en place, grâce à une mutation du salaire, sur un mode protocommuniste. Que faut-il entendre par là ? Il est temps de préciser les termes « capitaliste », « socialiste », « communiste », qui sont au cœur d'une analyse sérieuse de la sécurité sociale, alors qu'ils font l'objet d'une autocensure très courante.

Comme toute société de classes, le *capitalisme* repose sur l'exploitation des travailleurs : la classe dirigeante ponctionne une partie de la valeur qu'ils produisent. Cependant, parce qu'il est mû par la production de valeur pour la valeur, le capitalisme ne fait pas qu'exploiter le travail : il l'aliène. Dans des modes de production dirigés par exemple par des aristocrates, ou par des familles sacerdotales, les seigneurs ou les grands prêtres vivent de l'extorsion d'une partie de la valeur produite par le travail des paysans, mais ils n'interviennent pas dans l'organisation même de ce travail. Ils exercent leur pouvoir sur les paysans par des institutions étrangères au travail (la religion, l'inégalité des états sociaux de naissance, le pouvoir militaire, par exemple). Dans le capitalisme, au contraire, parce que la dynamique est l'accumulation infinie du capital, la production tautologique de la valeur suppose une instrumentation du travail minutieusement organisée à cette fin. Le travail est doublement hétéronome : étranger aux personnes qui l'exercent ainsi qu'aux autres qu'humains⁴, les unes et les autres étant instrumentés aux fins de valorisation du capital. C'est le travail lui-même qui est le lieu du pouvoir de classe. Dans son analyse de la « subsomption réelle du travail », Marx insiste sur ce déplacement du lieu du pouvoir⁵, d'où la capacité de la bourgeoisie de mettre en place l'écran de fumée d'une sphère politique avec « débat démocratique » entre pro- et anticapitalistes, entre droite et gauche, dès lors que le « despotisme de fabrique » est assuré. Cependant, l'autre conclusion de ce déplacement du pouvoir dans le travail lui-même est que

4. Ce qu'il est convenu d'appeler la « nature », un terme qui chosifie les vivants autres qu'humains et les autres que vivants pour en faire les « ressources » de la production capitaliste.

5. Ce point central est longuement argumenté dans Vasseur B. et Friot B., *Le Communisme qui vient*, La Dispute, 2024.

le cœur de la dynamique de sortie du capitalisme (par quoi Marx et Engels définissent le *communisme*) réside dans la prise de pouvoir sur le travail de sorte que soit dépassée son hétéronomie vis-à-vis tant des humains que des autres qu'humains.

Or, cette dynamique du communisme est partiellement à l'œuvre dans la mise en sécurité sociale de la production des soins de santé dans les décennies 1960-1970. En effet, une condition (non suffisante, comme nous allons le voir, mais nécessaire) de la dynamique de conquête de pouvoir sur le travail est que soit levée l'impuissance des travailleurs organisée par trois institutions capitalistes du travail : l'endettement des travailleurs préalable à la production, le salaire comme résultat d'un acte subordonné, la non-propriété de l'outil. La sécurité sociale a opéré les prémices d'une libération de la production de soins des deux premières.

D'une part, l'énorme avance monétaire nécessaire à la construction des centres hospitaliers universitaires (CHU), à la transformation des hospices en hôpitaux locaux, à la multiplication des maternités, à la formation des soignants, à la fabrication des outils de soins, ne s'est pas faite par endettement auprès des banques ou du marché des capitaux, mais partiellement par l'avance du salaire socialisé dans le régime général de sécurité sociale. Il y a eu certes une avance par endettement auprès de crédateurs publics comme la Caisse des dépôts et consignations, mais ce qui est très remarquable, c'est l'avance partielle par subvention de l'assurance maladie, sans remboursement donc. Cela a été possible parce que cette dernière était richement dotée grâce à la considérable augmentation du taux de cotisation. S'agissant de l'ensemble de la sécurité sociale (donc également de la famille, de la retraite et du chômage), le taux de cotisation, qui stagnait à 33 % du salaire brut dans les années 1950, connaît dans les années 1960-1970 une progression spectaculaire qui le mènera à 53 % du salaire brut au début des années 1980, un taux non dépassé depuis (c'est à partir des années 1980 que se déploie la contre-révolution capitaliste du travail, dont un des éléments est le gel puis le recul du taux de cotisation au régime général). On voit la mutation communiste du salaire qui s'opère alors : c'est le salaire socialisé dans le régime général, encore géré en partie par les travailleurs (les élections des conseils des caisses du régime général ne seront supprimées qu'en 1967), qui opère partiellement l'avance monétaire à la place du crédit. En opposition avec le salaire-résultat de la subordination au capital, le salaire est ici le préalable à la production de soins par des soignants qui, parce qu'ils sont libérés de l'endettement, connaîtront alors une capacité à maîtriser leur travail qu'ils ont perdue depuis que le recul du taux de cotisation au régime général, assumé en 1996 par l'invention de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), a permis le retour de l'endettement et la prise de pouvoir sur le travail des soignants par les gestionnaires (de l'hôpital et des agences régionales de santé) qui ont imposé des protocoles à la place de la clinique.

D'autre part, cette levée partielle de l'impuissance par endettement s'est doublée de l'extension d'une autre mutation communiste du salaire, née, elle, en 1946 : la libération des producteurs du chantage à l'emploi grâce au salaire et à la qualification personnelle de la fonction publique. Les producteurs des soins hospitaliers sont des fonctionnaires, et cette propriété de leur

salaires est un autre levier qui rend possibles l'autonomisation dans le travail, le dépassement de son hétéronomie capitaliste. Les soignants libéraux, quant à eux, sont libérés du marché capitaliste : par le conventionnement, leurs organisations professionnelles négocient avec la Sécurité sociale une nomenclature et un tarif des actes dont l'assurance maladie assure le tiers payant en même temps qu'elle finance leur propre couverture santé.

Au fondement de la mise en sécurité sociale des soins de santé, il y a donc la libération plus ou moins complète des soignants du marché (du travail ou des biens et services) et de la dette par poursuite et enrichissement de la mutation communiste du salaire, qu'il s'agisse de sa qualité de droit attaché à la personne ou de son usage comme avance monétaire. Cependant, cette condition nécessaire à la mise en œuvre d'un travail communiste n'est pas suffisante. La possibilité qu'a eue la contre-révolution capitaliste du travail de mettre partiellement en échec ces conquises depuis la fin des années 1980⁶ appelle des questions nouvelles à poser aux propositions de généralisation de la sécurité sociale des soins à toutes les productions.

QUELLES LEÇONS POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ?

Sortir le travail de son hétéronomie vis-à-vis tant des humains que des autres qu'humains, tel est, rappelons-le, le cœur de la dynamique communiste. Sortir les travailleurs de l'impuissance sur le travail grâce à un salaire qui soit le droit politique de toute personne majeure (un des trois droits de l'enrichissement⁷ d'une citoyenneté enfin vouée à la responsabilité sur la production) n'a de sens qu'au service de ce changement communiste du travail. Or, les organisations de classe qui, au siècle dernier, ont conquis les mutations décisives du salaire n'avaient pas ce changement à l'ordre du jour. Elles étaient *socialistes*. Qu'elles s'inscrivent dans la tradition

6. Anticipée par la « convention de secteur 2 » du gouvernement Barre, l'offensive contre-révolutionnaire est ouverte par la réforme du Code de la mutualité en 1985 et la mise en place par Evin du « marché des complémentaires » dans le gouvernement Rocard, inventeur de la contribution sociale généralisée (CSG) dont la gauche plurielle de Jospin fera la cofinanceuse d'un « panier de soins » assumant les « besoins universels » de santé par les prestations « non contributives » de l'AMO (assurance maladie obligatoire) et de la CMU (couverture maladie universelle), les « besoins spécifiques » devant être assurés par les « prestations contributives » de l'AMC (assurance maladie complémentaire) qui sera rendue obligatoire (avec financement partiel de l'employeur) par Hollande. Les gouvernements Juppé et Raffarin, de leur côté, étatiseront et bureaucratiseront la gouvernance du dispositif (loi de programmation du financement de la sécurité sociale, perte d'autonomie des caisses d'assurance maladie, agences régionales de santé). Dans l'alternance droite-gauche, gauche et droite assument de concert la contre-révolution en matière de sécurité sociale des soins et inventent l'étrange vocabulaire qui l'accompagne. Nous allons le préciser, le socialisme, que pratique l'ensemble de la gauche, est un adversaire du communisme (et non une étape préparatoire, comme le récite la culture militante de gauche).

7. À sa majorité, toute personne résidant sur le territoire national doit disposer de trois droits attachés à sa personne : la qualification (et donc le salaire), la propriété de l'outil de travail et la décision dans toutes les instances de coordination de la production. Voir Friot B. et Vasseur B., *Le Communisme qui vient*, *op. cit.*

sociale-démocrate ou stalinienne⁸, l'enjeu était non pas un autre travail mais une meilleure répartition de son produit au bénéfice des travailleurs, la réduction du temps de travail, les droits sociaux, les entreprises et les services publics, la liberté syndicale, les conditions de travail, toutes choses fort importantes et pour lesquelles les conquies ont été immenses. Le problème est qu'ils étaient considérés comme les pierres d'appui de la construction d'un État socialiste après la conquête électorale du pouvoir, un État qui, par la nationalisation, par la planification, organiserait la production. Dans le socialisme, le travail est toujours hétéronome : ce n'est plus le profit qui en décide, mais la science au service de la puissance avec les sachants, le parti d'avant-garde, les hauts fonctionnaires⁹. Il est significatif que la mise en sécurité sociale des soins de santé a connu son ampleur dans les années 1960, en même temps que de grands travaux d'aménagement du territoire, le programme nucléaire ou l'affirmation de l'agriculture industrielle. La science au service de la puissance, la haute fonction publique avaient un poids important dans la politique gaullienne. Les CHU se sont mis en place autour du pouvoir des professeurs-chefs de service et d'une technologie médicale instrumentant les autres qu'humains dans les processus de soins. Les conquies communistes du salaire ont été mis au service du contraire du communisme : la poursuite par une autre voie de l'hétéronomie du travail, et la culture socialiste commune à toutes les organisations de travailleurs a conduit à une stratégie d'union de la gauche qui a mis au pouvoir des gouvernements socialistes actifs dans la mise en cause des déjà-là communistes du salaire. Actifs non pas par duplicité, actifs parce que le socialisme, simple négation du capitalisme, remplace par en haut le marché par la planification d'État, les entreprises privées par les entreprises publiques, le chômage par le plein emploi, le crédit privé par le crédit public. Le cœur du capitalisme, l'hétéronomie du travail, loin d'être mis en cause, est poursuivi.

Quelle conclusion en tirer pour celles et ceux qui, aujourd'hui, s'emploient à étendre la logique de la sécurité sociale à d'autres productions, comme l'alimentation ? Qu'ils sortent du primat de la logique droite-gauche, jeu de dupes de la « sphère politique », et qu'ils s'engagent clairement dans la poursuite de la dynamique communiste sur le terrain du travail, cœur du pouvoir.

Premièrement, il s'agit d'affirmer le salaire communiste, qui supprime le marché du travail et le crédit d'investissement en faisant de l'avance des salaires des travailleurs conventionnés, attributs des personnes et non pas de leur contrat de travail (ou de leur performance sur le marché des biens et services), le préalable de la production de l'alimentation. Ce sont des travailleurs qu'il faut conventionner, non des produits (on sait, par exemple,

8. Lucien Sève a très bien montré combien les traditions sociale-démocrate et stalinienne sont cousines dans « *Le Communisme* » ?, quatrième tome de sa tétralogie *Penser avec Marx aujourd'hui*, La Dispute, 2019.

9. Jacques Bidet montre comment, dans nos sociétés modernes, la classe dirigeante a deux segments en compétition/complicité : les capitalistes mus par le profit et les « compétents » mus par la puissance. Voir Bidet J., *L'Écologie politique du commun du peuple*, Le Croquant, 2021.

combien le « bio » de la grande distribution peut être produit dans des conditions esclavagistes par des migrants sans droits). Pour ceux de ces travailleurs (les paysans, par exemple) qui sont réticents devant la perception d'un salaire, l'enjeu est de déplacer la « fierté de vivre de son travail » (valeur travail) vers la « fierté de son travail » (valeur-travail) parce que ce dernier est enfin décidé et maîtrisé par eux. Ce centrage des projets sur le salaire des travailleurs conventionnés interroge bien sûr de nombreuses initiatives actuelles qui sont centrées sur la solvabilisation des consommateurs.

Le second point décisif est le changement du travail, la sortie de son hétéronomie. Quand on sait combien l'agronomie est mise au service d'une agriculture sans paysans dont les effets anthropologiques et écologiques sont dramatiques, combien les aliments ultratransformés de la grande distribution sont désastreux pour la santé, combien la production d'aliments repose sur le pillage des pays du Sud et l'appel à des travailleurs sans droits, combien au bout du compte il est impossible de générer du vivant en le tuant, ce qui est pourtant le projet fou de l'agro-industrie¹⁰, changer le travail à tous les niveaux de la filière – foncier et outils, biens primaires, biens transformés, distribution, restauration – est un impératif. Or, nous bénéficions pour cela d'une situation inédite : les dissidents de l'alimentation capitaliste sont présents dans toute la filière. Jamais il n'y a eu autant de travailleurs communistes, c'est-à-dire décidés à ne travailler que selon leur déontologie et les décisions prises en commun à l'échelle territoriale adéquate¹¹, à nouer avec les travailleurs du Sud des relations d'égal à égal, à entrer avec les vivants autres qu'humains et avec les autres que vivants dans une relation de co-engendrement, un métabolisme qui sorte des impasses du surplomb de l'instrumentation. L'enjeu de la mise en sécurité sociale de l'alimentation est de conventionner ces dissidents¹² pour les sortir de la marge et pour en faire les vecteurs du changement du travail par l'accompagnement de tous les autres travailleurs de la filière qui, encore englués dans ce que la plupart d'entre eux vivent comme une impasse, cherchent les moyens de passer à un autre travail d'alimentation.

10. Gabriel-Cohen A., *La Vie sans les vivants : vitalisme entrepreneurial et modernisation agricole en France depuis les années 1960*, thèse de géographie, université Paris Cité, 2023.

11. Sabin G., *Dévier, économie de l'émancipation et écologie des relations*, Libertalia, 2024.

12. Rappel insistant : ce sont évidemment des travailleurs, et non des produits, qu'il faut conventionner, et en tirant les leçons des dérives de la sécurité sociale des soins, ne conventionner que les travailleurs engagés dans le changement communiste du travail. Sinon, la sécurité sociale serait – comme ça l'est devenu pour la santé – la vache à lait d'entreprises capitalistes, leur accompagnateur socialiste.

La revue française de service social

Revue professionnelle trimestrielle (n^{os} 296, 297, 298 et 299)

BULLETIN année civile 2025

Abonnement ☐

Réabonnement ☐

- ☐ Institutions France : 53 €
☐ Professionnels non adhérents France : 50 €
☐ Institutions / Professionnels non adhérents hors France : 58 €
☐ Professionnels adhérents : 35 €
☐ Étudiant non adhérents : 30 € (joindre un justificatif de formation)
☐ Étudiants adhérents : 16 € (joindre un justificatif de formation)

*En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.*

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél :
Mail* :

NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél :
Mail* :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

Date :
Signature et/ou cachet :

Paiement par :

- ☐ chèque bancaire ou postal
libellé à l'ordre de l'**ANAS**
☐ prélèvement (France uniquement) :
remplir les demandes et autorisations de
prélèvement ci-jointes
☐ virement :
Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles
RIB : 42559 10000 08002860819 27
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927
BIC : CCOPFRPPXXX

À renvoyer à : **ANAS**
15 rue de Bruxelles
75009 PARIS

* En indiquant votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion des publications de la revue, vous permettant de recevoir des informations sur les parutions.

ANAS – 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris
Mail : secretariat@anas.fr – Site : www.anas.fr
Siret : 784 359 093 00035 – Code NAF : 9412Z
Association loi 1901 non soumise à la TVA